



Association pour la Promotion et
La Responsabilisation des Acteurs
De la Pêche Artisanale de Mbour



Du poisson encore pour demain

Sixième forum de l'APRAPAM



Rencontre tenue au Centre Abbé David Boilat de Mbour

Le 19 mai 2016

Rapporteurs :

Amadou Lamine GUEYE

El hadji Abdoulaye COUME

I. Cérémonie d'ouverture

Le forum sur la transparence dans la gestion du secteur des pêches s'est tenu le 19 mai 2016 au centre Abbé David Boilat de Mbour. Il a réuni plus d'une soixantaine de participants (voir liste en annexe 1).

La cérémonie d'ouverture commencée à 10h 05mn a été marquée par les allocutions de bienvenue du deuxième adjoint au Maire de Mbour et du Président de l'APRAPAM, ainsi que par le discours d'ouverture prononcé par le Directeur des pêches maritimes représentant le Ministre de la pêche et de l'Economie Maritime.

Le deuxième adjoint au Maire soulignera dans son allocution, que bien que la pêche ne soit pas une compétence transférée, elle est au niveau de la commune de Mbour « *surveillée comme du lait sur le feu car, sans les activités de pêche la commune n'est pas viable* ». « *La transparence, qui est un pilier fondamental de tout développement durable de tout secteur, requiert un engagement de tous les acteurs aussi bien pour les gouvernants que pour les gouvernés* ».

Le Directeur des Pêches, après avoir transmis les salutations du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime empêché, soutient que « *la transparence dans la gestion saine et durable des ressources halieutiques est plus qu'indispensable pour le développement du secteur de la pêche* ». « *C'est pour cette raison qu'elle demeure une préoccupation essentielle pour son excellence le Président Macky SALL* ». A titre illustratif il a évoqué :

- la participation de son excellence le Président de la république Macky SALL, le 3 février 2016 au lancement formel à Nouakchott de l'Initiative de Transparence de l'Industrie de la Pêche (FITI) sur invitation de son homologue le Président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz et l'engagement du Sénégal de devenir partie de l'initiative FITI et de commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dans le courant de l'année 2016 ;
- les instructions données par le Président de la république lors du conseil des ministres du 29 février 2016 portant sur les points relatifs à la consolidation de la place centrale du sous-secteur de la pêche dans la vie économique et sociale du pays.

La cérémonie d'ouverture a été également marquée par la présence du gouvernement scolaire des élèves du centre Abbé David Boilat, invités d'honneur du forum. Leur participation a été illustrée par une prestation très réussie de l'hymne national du Sénégal, suivie de la lecture d'un poème dédié à la mer et du discours du Président du gouvernement des enfants exprimant les inquiétudes et les craintes de la génération future sur la situation actuelle de l'exploitation de la mer.



*Président du gouvernement scolaire des élèves lance le cri de cœur aux acteurs de la pêche :
« Mais quel monde vous adultes, allez vous nous laisser ? »*

En marge de l'ouverture du forum, l'APRAPAM a procédé avec les autorités présentes (le Directeur des pêches maritimes, le Maire de Mbour, la Représentante du Président du conseil départemental et le Président du gouvernement des enfants de l'école David Boilat) à une remise de dons de gilets à deux équipages de Mbour qui ont été victimes de perte en vies humaines suite à des accidents en mer. Cette action entre dans le cadre de l'appui aux politiques de pêche de l'Etat, de l'incitation et de l'appui aux familles de pêcheurs les plus déshéritées, victimes d'accident en mer, à respecter les normes de sécurité par le port de gilet de sauvetage. Ainsi 240 gilets ont été acquis pour être distribués à des équipages dont le port d'attache est localisé dans le département de Mbour. Des critères sont définis par APRAPAM pour être éligible à ces dons, conformément à la politique définie par l'Etat :

- Etre titulaire d'une carte d'immatriculation en règle ;
- Etre titulaire d'un permis de pêche en règle ;
- Etre identifié comme équipage au revenu modeste ;

L'APRAPAM a tenu à remercier la Pirogue Bleue pour sa participation en don de 40 gilets, et a saisi l'occasion pour inviter d'éventuels donateurs à appuyer ce programme d'incitation au respect des normes sécuritaires.

II. Déroulement des travaux

Après la pause-café, les travaux ont démarré sous la présidence de Chérif Younous NDIAYE, et la modération des débats par le Docteur Alassane SAMBA Chercheur halieute : ils se sont déroulés autour de cinq communications axées sur des thèmes suivants :

1. Transparence dans le secteur de la pêche : par Sven de la FITI ;
2. Transparence dans la gestion des pêches au Sénégal, quelles stratégies pour le développement durable de la pêche : par Dr Alassane SAMBA ;
3. Synthèse de la discussion électronique exploratoire sur la transparence dans le secteur de la pêche au Sénégal : par l'équipe d'APRAPAM (Amadou Lamine GUEYE et Christophe DANGOING);
4. Identification des principaux domaines où la publication des informations existantes est nécessaire ;
5. Processus pour la mise en place d'un groupe national multipartite FITI : par Dr Alassane SAMBA.

III. Transparence dans le secteur de la pêche : par Sven Biermann de la FITI ;

Monsieur Biermann, après avoir salué et remercié l'assistance, s'est félicité de la promesse de l'engagement du Sénégal à la FITI. Il a fait un rappel du processus de la transparence qui doit être d'abord intentionnel, puis réalisable et enfin conciliant. La transparence est définie comme un terme englobant, pour voir ce qui est et ce qui n'est pas, et obéit à trois principes :

- La transparence est une initiative globale et n'est pas pour un seul pays ;
- La transparence est centrée au niveau des pays ;
- La transparence est basée sur le volontariat avec des conditions obligatoires à respecter.

Avec la promesse de beaucoup de pays à s'engager dans la FITI, la différence et la spécificité des uns et des autres pourraient poser des problèmes difficiles à régler sur l'uniformisation des domaines et des types d'informations à publier. Pour lever cette contrainte, l'initiative s'attache à l'identification des domaines exigeant de la transparence ainsi que les informations qui méritent d'être publiées : ceci est entièrement laissé à l'appréciation de chaque pays. Seulement il faut que les informations soient pertinentes, régulières et gérées par plusieurs parties (l'Etat, les organisations professionnelles et la société civile).

Ainsi tout pays qui veut adhérer à l'initiative et partager ses informations doit :

- Former un groupe multipartite (Etat, organisation professionnelle, société civile) ;
- Fournir pour une large diffusion les informations pertinentes pour la gestion durable de la pêche.

Actuellement quatre pays ont manifesté leur intention d'adhérer à la FITI : la Mauritanie, le Sénégal, les Seychelles et l'Indonésie. La République de Guinée par une lettre de son Président a souhaité elle aussi s'inscrire dans cette initiative, tandis que celle du Costa Rica a également manifesté le désir de rejoindre la FITI.

A la suite de la communication des discussions ont été engagées pour apporter un meilleur éclairage sur le processus de mise en œuvre de la FITI dans chaque pays suivant 3 étapes :

1. L'intention de rejoindre la FITI doit émaner du gouvernement du pays qui soumet une demande de candidature ;
2. L'établissement par le pays candidat d'un groupe de gouvernance multipartite, qui doit assurer que les parties prenantes soient représentées de manière égale (Etat, organisations professionnelles et société civile), puis la publication du 1^{er} rapport pays validé et soumis à la FITI ;
3. La publication des informations de manière régulière par le pays membre, qui doit les collecter, les valider et les diffuser.

Des questions relatives aux types d'informations à diffuser ont été largement débattues et ont été axées sur les problèmes :

- d'accès aux zones de pêche ;
- d'autorisation de pêche ;
- de production par navire ;
- d'installation d'unités de traitement des produits ;
- de la commercialisation des produits ;
- de la taille des navires etc.

Répondant à une question sur la plus-value que peut apporter la FITI, Sven a indiqué que la FITI permet aux organisations professionnelles de mieux communiquer avec les décideurs et de faciliter la publication et la diffusion de toutes les informations pertinentes relatives au secteur.

IV. Transparence dans la gestion des pêches au Sénégal, quelles stratégies pour le développement durable de la pêche : par Dr Alassane SAMBA ;

Dr Alassane SAMBA dans sa communication a d'abord mis l'accent sur la notion de Développement durable de la pêche qui est l'objectif principal visé par la transparence. La définition retenue est celle proposée par le 94^{ème} comité des pêches de la FAO en 1991 qui privilégie la qualité des données adéquates pour toute stratégie de développement. Ensuite abordant la FITI, il a rappelé le contexte dans lequel le Sénégal, par la voix de son Président a décidé de faire partie de l'initiative et de commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dans le courant de l'année 2016.

L'APRAPAM en phase avec cette orientation, a saisi l'occasion pour organiser ce forum en invitant les institutions Etatiques, les acteurs et la société civile à réfléchir sur la manière dont ce Groupe National Multipartite pourrait se former, et aussi identifier les informations concrètes qui seraient à même d'améliorer la transparence dans la pêche au Sénégal, pour une meilleure information et participation des acteurs à la gestion responsable de la pêche au Sénégal.

Pour la mise en œuvre de la FITI, M. SAMBA a décrit les acteurs concernés, cité puis analysé les instruments disponibles pour chaque partie prenante au processus :

- Pour l'Etat : Mesures politiques (PSE et LPSD/PA validée en mai 2016) et législatives (code de la pêche révisé juillet 2015) ; les textes cités comportent autant de mesures pour contribuer à la bonne gouvernance des pêches ;
- Pour les acteurs et la société civile : Incitation des acteurs et de la société civile à travailler avec le gouvernement et les institutions nationales et internationales, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de pêche durable, dans la prévention et le règlement des conflits, dans l'impulsion d'une dynamique de développement durable et une valorisation de la ressource pour le bien être des communautés de la pêche artisanale.

En prenant l'exemple d'APRAPAM, M. SAMBA a également rappelé, outre le forum de mai 2016, les différentes contributions de l'association sur la transparence à travers diverses manifestations :

- Le 08 novembre 2013 : La Transparence et la Cogestion dans le secteur des pêches Maritimes au Sénégal ;
- Le 08 janvier 2014 : La transparence dans le secteur de la pêche au Sénégal ;

Pour terminer sa communication, il a posé une question en paraphrasant Peter Eigen, président fondateur de l'association de lutte contre la corruption Transparency International basée à Berlin «**Avons-nous besoin de franchir une autre étape pour parvenir à une gestion durable de la pêche sénégalaise dans la transparence ?** ». Cette question interpellative est un appel, à plus de réflexion sur les besoins de transparence dans le secteur de la pêche.

Aussitôt la deuxième communication terminée ce fut l'enchaînement pour la troisième qui lui est complémentaire.

VI. Synthèse de la discussion électronique exploratoire sur la transparence dans le secteur de la pêche au Sénégal : par Dr Alassane SAMBA ;

En prélude à la tenue du forum sur la transparence, une discussion électronique a été ouverte au grand public, afin de recueillir les avis, suggestions, opinions et réflexions pertinentes.

Ce sont les résultats de cette discussion que monsieur SAMBA a bien voulu communiquer aux participants du forum.

Cinq questions ont été posées et 13 réactions ont été enregistrées et leur synthèse a donné les résultats suivants :

- *QU.1. Comment percevez-vous la transparence dans le secteur de la pêche au Sénégal ?*
- **R.1.** La transparence est considérée comme le parent pauvre du secteur de la pêche. Le défaut de transparence a favorisé le manque de maîtrise des activités, les pratiques illicites, la corruption, la dégradation des écosystèmes, le manque de pertinence des statistiques et la paupérisation des communautés de pêche.

- *QU.2. Le principe et les règles de la transparence sont-ils importants dans le cadre de la gestion soutenable des pêches ?*
- **R.2.** Oui, ils sont importants parce qu'ils permettent de mieux connaître le potentiel et l'état de la ressource, le niveau des activités pratiquées et leur impact sur les communautés de pêche.

- *QU.3. Dans l'objectif d'une meilleure visibilité, quels sont les domaines du secteur de la pêche, dans lesquels vous jugerez important d'apporter des améliorations ?*
- **R.3.** Les domaines jugés les plus importants sont : les licences et les autorisations, les accords de pêche, l'évaluation des stocks les plus stratégiques, la chaîne de froid et les projets et programmes.

- *QU.4. Est-il utile de mettre en place une structure sentinelle qui veillerait à améliorer la clarté du domaine de la pêche au Sénégal ?*
- **R.4.** La structure de veille à la bonne clarification du secteur est fondamentale, compte tenu du rôle stratégique que le secteur de la pêche joue dans le pays au plan économique et social. Cependant, il faudra veiller à bien définir sa mission et attributions et lui donner la légitimité qui lui confère ses attributs.

- *QU.5. Quels sont les domaines de compétences et documentaires, où la diffusion à tous les acteurs, des informations existantes est nécessaire à la gestion durable du secteur ?*
- **R.5.** Les domaines de compétence et documentaires désignés sont : la situation de la ressource, les accords de partenariat de pêche, les licences et permis de pêche, les projets et programmes.

Suite aux deux communications, plusieurs interventions ont été enregistrées, dont celle du représentant de l'UE qui a tenu à préciser que sa structure a toujours publié sur internet les accords de pêche signés avec les pays tiers, les niveaux de capture, les comptes rendus scientifiques et le fichier des navires. Concernant les informations demandées aux pays, il est

affirmé selon certains participants que l'essentiel est disponible au niveau des organisations internationales (FAO, COPACE, CSRP, etc.). Ce qu'il faudrait c'est de les rendre accessibles aux acteurs. A ce titre la FITI pourrait jouer le rôle de point focal. Des interrogations ont été soulevées sur le niveau où devraient être validées les informations dans le cas où elles sont apportées par les pays. En réponse, il est indiqué que le processus de validation est basé sur le multipartite, l'information n'est publiable que si les parties prenantes sont d'accord (participation et consensus).

Estimant que la transparence devrait d'abord commencer par les organisations professionnelles, les acteurs ont cependant évoqué un handicap majeur, l'analphabétisme qui empêcherait à un grand nombre d'accéder à l'information si elle est disponible.

Concernant le Groupe National Multipartite, certains ont manifesté leurs inquiétudes et souhaiteraient qu'il ne devienne pas une organisation de plus, venant s'ajouter aux autres déjà existantes, qui n'ont aucune efficacité sur le développement du secteur.

Le processus qui a démarré au sommet de l'Etat avec l'engagement du Président de la république, a attiré l'attention de quelques participants qui ont estimé, que la base, c'est-à-dire les organisations professionnelles de la pêche, doivent s'approprier l'initiative et la remonter au niveau décisionnel.

VII. Identification des principaux domaines où la publication des informations existantes est nécessaire :

Monsieur SAMBA dans sa communication, a rappelé les résultats de la synthèse de la discussion électronique, qui ont insisté sur les quatre domaines suivants : la situation de la ressource ; les accords de partenariat de pêche ; les licences et permis de pêche ; les projets et programmes.

Estimant cette liste non exhaustive il a livré les résultats de sa réflexion et a invité les participants à une identification participative des domaines où la publication des informations existantes est nécessaire.

Outre les quatre domaines, d'autres ont été listés : l'audit du pavillon, les concessions des infrastructures de l'Etat, le système d'information des pêches, le contrôle et le suivi des pêches, les sociétés d'économie mixte et nationales, les agréments des unités de traitement, la chaîne de froid, les OP et les ONG de la pêche, les informations financières, les rapports INN et les activités programmées et non réalisées dans la politique des pêches.

A ces domaines ont été associés les détenteurs des informations, les observations sur les canaux et cibles des informations, et les contenus des informations (annexe 3).

Les acteurs ont surtout insisté sur leur implication dans tous les processus, une traduction en langue locale des contenus des informations et un dispositif de suivi/ évaluation pour un bon pilotage de la FITI. Il existe des difficultés pour accéder à toutes les informations qui peuvent

être disponibles. De plus, le Sénégal dispose-t-il des organes et institutions permettant de garantir la transparence.

VIII. Processus pour la mise en place d'un groupe national multipartite FITI : par Dr Alassane SAMBA

Dans sa communication, M. SAMBA a rappelé que la FITI est une initiative internationale, visant à rendre la pêche plus responsable et plus durable, par le biais de la transparence et de la participation, dans les pays où la pêche joue un rôle socioéconomique important. Chaque pays pour participer et bénéficier du soutien administratif international de la FITI doit établir un Groupe National Multipartite représenté d'égale partie par trois entités l'Etat, les organisations professionnelles et la société civile(délibération basée sur le consensus).

Abordant ensuite, le contexte dans lequel le Sénégal, par la voix de son Président a décidé de faire partie de l'initiative et de commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dans le courant de l'année 2016, il a invité les participants à une réflexion sur la stratégie et le processus à mettre en place pour y parvenir. Ce processus devra prendre en charge : le cadre juridique et institutionnel, le contenu, la composition, les attributions, le fonctionnement, les ressources, le siège, etc.

L'apport de l'expertise, de l'expérience et de la compétence des uns et des autres est vivement sollicité pour la suite, à travers un dialogue multi-acteurs, afin de réussir ce challenge avant la fin de l'année 2016.

Toutes les interventions, après avoir salué l'initiative ont abondé dans le même sens :

- Les organisations professionnelles ont estimé que l'importance du sujet nécessite de procéder avec beaucoup de prudence pour éviter toute précipitation. Pour cela elles ont sollicité de retourner à leur base pour informer et sensibiliser leurs mandataires ;
- Les représentants des administrations des pêches ont demandé le report afin de prendre le temps nécessaire pour mieux s'impliquer parce que devant jouer un rôle prépondérant ;
- Le conseil départemental de Mbour par la voix de son représentant a sollicité de retourner à la base pour mieux contacter les acteurs ;
- Le président de l'APRAPAM a pris la parole pour préciser que son organisation a pris l'initiative d'inviter les acteurs pour les informer sur la FITI et de l'urgence à faire avancer les choses ;
- Sven de la FITI en rappelant que le Sénégal qui a par la voix de son Président a décidé de faire partie de l'initiative, a annoncé que les documents en provenance de la FITI seront sous peu disponibles.

- Les autres structures représentées au forum ont toutes annoncé qu'elles ont pris note et qu'elles rendront compte à leurs supérieurs.

Clôturent le forum, M. Chérif NDIAYE président de séance, a tenu à rappeler l'objectif de cette rencontre qui était de mener une réflexion pour sensibiliser et échanger avec les professionnels de la pêche, d'une part, sur la transparence dans le secteur de la pêche et d'autre part, sur un processus de mise en place, dans le cadre de la FITI, d'un Groupe Multipartite National, chargé de veiller et de repérer les informations judicieuses d'être visibles. Et qu'au vu des résultats de nos travaux qui ont été très participatifs, nous pouvons affirmer qu'un grand pas a été posé. Aussi il a exhorté les différents responsables des organisations professionnelles et administrations de pêche à continuer le travail auprès de leurs structures respectives.

Le forum a pris fin à 17h 35mn.

ANNEXES

Annexe 0 : Quelques images du Forum



Les élèves du Centre Abbé David Boilat à l'accueil



Les participants au forum



*Parlement des élèves du centre Abbé David Boilat :
Invités d'honneur*



Les participants au forum



Remises de gilets à deux équipages de pêcheurs victimes de pertes en vies humaines en mer



Annexe 01 : Liste des participants

- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Intégration Africaine, du Nepad et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Ministère de la Gouvernance locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction des Pêches Maritimes ;
- Direction et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de transformation de la Pêche ;
- Deuxième adjoint au Maire de la commune de Mbour ;
- Conseil Départemental de Mbour ;
- Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye ;
- Délégation de l'Union Européenne ;
- Programme des Nations Unis pour le Développement Industriel;
- Agence Fédérale des Pêches de la Russie ;
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;
- Programme Régional de Conservation de la zone Marine et Côtière ;
- Greenpeace Afrique/Sénégal ;
- ONG italienne CISV Sénégal ;
- Commission Sous Régionale des Pêches ;
- Syndicat de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal ;
- Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture ;
- Association Ouest africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale ;
- Union Patronale des Armateurs et Mareyeurs Exportateurs du Sénégal ;
- Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal ;
- Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal ;
- Fédération Nationale des GIE de Pêche ;
- Acteurs Emergents des pêcheurs du Sénégal ;
- Conseil National des Pêcheurs du Sénégal ;
- Réseau des Femmes de la Pêches Artisanale du Sénégal ;
- Réseau des Journalistes pour une Pêche Responsable en Afrique ;
- Projet d'Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal ;
- Autres partenaires invités.

Annexe 2 : Modèle de fiche à remplir



Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour

**6^{eme} forum des acteurs de la pêche artisanale a Mbour
Transparence dans la gestion du secteur des pêches au Sénégal
Quelle stratégie pour le développement durable de la pêche ?
Jeudi 19 Mai 2016**

DON DE GILETS DE SAUVETAGE

Fiche N°

Nom de la pirogue	N° d'immatriculation	N° de permis de pêche	Nombre de gilets de sauvetages

Mbour, le

L'Intéressé

APRAPAM

Annexe 3 : Identification des principaux domaines d'information

Domaines ciblés	Sources d'informations	Observations
Accords et autorisations de pêche	DPM	Traduction en langue locale implication des acteurs au processus du début à la fin
Audit du pavillon	DPM	Réactualisation et publication
Licences de pêche : attributions, listes des bateaux.	DPM	Mécanismes d'attribution
Permis de pêche : nombre-évolution....	DPM	Mécanismes d'attribution
Concessions d'infrastructures de l'Etat en PA (quais de pêche, site de transformation)	DPM	Evaluer et publier les contrats des GIE
Système d'information sur la pêche : statistiques, état du stock (potentiel-tendances...) Effort de pêche (immatriculation des pirogues, nombre de bateaux, capacité..)	DPM-CRODT DITP	Intérêt des variations environnementales pour les pélagiques Captures par bateaux Informations sur les données financières
Projets et programmes de développement-suivi	DPM - DEEC	Documents de programmes, rapports d'exécution et d'évaluation
Contrôle, suivi et surveillance des pêches	DPM-DPSP	Rapports de surveillance
Sociétés nationales et mixtes	DITP	Bilan à publier
Accords de rétrocession d'infrastructures de transformation des produits de la pêche industrielle	DITP	Rapport d'audit
Agrément d'usines de transformation	DITP (APIX)	Rapport d'attribution d'agrément Impliquer les acteurs concernés
Implantation et gestion de la chaîne de froid	DITP	Critères d'implantation Rapports d'audit
Structures, programmes des OP de la pêche	OP de la pêche artisanale et de la pêche industrielle	Les former et les encadrer
Structures, programmes des Organisations de la Société Civile	PTF, ONG, Associations.....	Les répertorier et encadrer leurs interventions
Bilan d'exécution des Actions programmées	MPEM Directions Projets	Actions non réalisées (par manque de volonté politique surtout) Programmes de suivi évaluation
Rapports sur la Pêche INN	DPSP-DPM- CSR	Publier rapports et sanctions prises
Informations financières sur la pêche	DPM-DITP-CEP	Informations sur les prix, les coûts, les revenus, les exportations, le PIB, les données économiques